

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du 11 février qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline SEIGNEUR-BRIDOUX, Hélène DOLMAIRE, Freddy DUCHESNE, Florence LAPA, Bernard BELIN, Paulette BRIDOUX-HEDE, Philippe DAUTREMER, Nathalie MARCHAND-CARLIEZ, Abderrahim ASSIM, Lalaotiana Haja RASIDIMANANA, Sophie LEFEUVRE, Gérard MARECHAL, Dalila GHOU, Éric ROUSSEL, Dominique VICART, Sylvie PORQUET, Éric MAQUET, Corinne FOVET, Pascal OURDOUILLÉ, Lysiane DANTIN, Pascale HOUZE, Laurence LEGRAND, Chantal BOULET ;

Etaient absents excusés : MM Marc HERNOUT, Christèle HOLLVILLE, Gérard COUSIN,

Était absente : Mme Nicole COZETTE

Avaient donné pouvoir : Marc HERNOUT à Serge LEFEUVRE, Gérard COUSIN à Freddy DUCHESNE

Présents : 25 Représentés : 2 Votants : 27

ORDRE DU JOUR :

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 02 Décembre 2019
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire

FINANCES

- 4) Débat d'orientations budgétaires
- 5) Centre accueil Jeunes : Séjour à Sainte Enimie
- 6) Dotation au comité de jumelage européen de la ville de LONGUEAU
- 7) Subvention à l'association Picardie-Togo
- 8) Animation repas des Aînés du 08 mars 2020
- 9) Convention de partenariat avec Cités d'Enfants
- 10) Subvention aux grévistes

ADMINISTRATION

- 11) Semaine scolaire : Renouvellement de la semaine à quatre jours
- 12) Renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la CAF
- 13) Convention avec Amiens Métropole pour la reconduction de la plateforme multi services
- 14) Adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestation de service pour la réalisation de diagnostics risques psychosociaux (RPS) et plans d'action qualité de vie au travail (QVT).
- 15) Tableau des effectifs 2019
- 16) Tableau des effectifs 2020
- 17) Modification du tableau des effectifs 2020
- 18) Droit d'initiative

1) Compte rendu du conseil municipal du 02 décembre 2019 :

Éric MAQUET : A la question n°8 : dérogation au repos dominical, nous avons voté contre. Il faut rectifier : 24 voix pour et 04 contre.

Le compte rendu du conseil municipal du 02 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Lalaotiana Haja RASIDIMANANA est désigné M secrétaire de séance.

3) Communication du Maire :

Je me permets de vous rappeler que la cérémonie organisée chaque année pour nos agents féminins et qui concerne la « journée des droits des femmes » aura lieu vendredi 06 mars à 9H30 en salle d'honneur (le 08 étant un dimanche).

En partenariat avec Amiens métropole, l'ADEME et l'association « En savoir plus », Longueau va organiser son premier « Repair café » le mercredi 19 février de 16h à 19h , dans la salle du CCAS. Le principe est simple : on vient avec un appareil qui ne fonctionne plus (grille-pain, cafetière, appareil à raclette etc...). Des bénévoles aident à les remettre en état (avec le concours du demandeur chaque fois que cela est possible). Dans le même temps, lors de cet événement convivial, on peut prendre un café, on peut même venir, simplement, pour partager ce café. Le tout gratuitement.

En fait, il s'agit d'un échange de savoir. C'est aussi une démarche environnementale pour allonger la durée de vie des objets du quotidien, leur évitant de passer au statut de déchet. Différents thèmes peuvent être traités comme la couture, la petite menuiserie, l'informatique...

En lien avec le passage à 60% de son travail, Madame MACHY Amélie se sépare de la compétence logement. Nous avons décidé de verser au CCAS cette mission « logement social » en prolongeant le contrat (CDD) d'un agent.

Je vous ai adressé, en début de séance, une invitation pour une cérémonie qui consiste à rebaptiser la salle André Mille « Salle Hervé Vanhuse » animateur du tennis de table de 1988 à 2019, samedi 29 février à 15h. Je compte sur votre présence.

Pour favoriser une politique culturelle territoriale en cohérence avec la dimension métropolitaine, vient de se créer le projet « Trait d'union » entre les deux centres culturels de Longueau et Glisy, travaillant en complémentarité. Pour cela deux postes vont être créés : Un poste de chargé de médiation, et un poste de chargé des relations avec les publics et de la communication.

4) Débat d'orientation budgétaire 2020 :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2020 tel qu'il est instauré par la loi 92-125 du 06 février 1992.

Colette FINET : Je voudrais préciser que ce débat d'orientation budgétaire doit être voté dans les deux mois avant le vote du budget. Nous n'avons pas fait de projection, pour laisser à la future équipe le choix de ses orientations.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur LASZLO, Directeur Général des services pour la présentation du Débat d'orientation budgétaire.

Éric MAQUET : Dans les 949 600€ en reste à réaliser il y a une partie de la MAPA ?

Julien LASZLO : Dans les restes à réaliser effectivement il y a une partie de la MAPA, mais pour le coup c'est le trésor public qui bloque dans l'intégration de cette recette. Ce sont les inventaires d'établissement, toute une série d'opérations qui ne sont pas passées. Tant qu'elles ne le seront pas, le trésor public bloque et de fil en aiguille on se retrouve avec un exercice en plus.

Haja RASIDIMANANA : Qui garantit que les travaux seront réalisés ? On peut se féliciter que cette somme soit toujours là pour les travaux de la MAPA, qui ont déjà commencé.

Colette FINET : Ce n'est plus notre affaire, les travaux de la MAPA ; elle a été vendue.

Haja RASIDIMANANA : Mais on n'avait pas les moyens pour faire les travaux. 04 millions de travaux pour 300 000€ de l'autre côté.

Bernard BELIN : Tu as raison, mais les 900 000€ représentent la vente de la MAPA. Maintenant la MAPA appartient à un groupement qui a fait un prêt pour les travaux qu'il souhaite. Il n'y a pas de lien entre les travaux et nous, c'est juste que.....

Monsieur ASSIM Abderrahim remarque que quelqu'un du public fait passer un papier à un conseiller municipal. Madame le Maire demande une suspension de séance.

Colette FINET : Je fais appel à votre responsabilité : le public ne doit ni parler, ni faire passer un quelconque papier ou envoyer un message téléphonique à un conseiller municipal de l'assemblée. Un peu de respect les uns envers les autres pour ce dernier conseil municipal !

Si vous le voulez bien, je rouvre la séance du conseil municipal.

Monsieur LASZLO reprend la présentation du débat d'orientation budgétaire.

Pascal OURDOUILLE : Un ratio permet de savoir si la commune se porte bien. C'est important de le savoir. Nous n'avons pas un taux d'endettement élevé, le problème c'est la capacité d'auto financement qui reste un peu limitée ; donc le ratio entre les deux c'est le nombre d'année de surendettement et surtout si dans le temps ce ratio diminue.

Le conseil municipal, après délibération, vote, à l'unanimité le fait qu'on ait présenté le débat d'orientation budgétaire et prend acte de ce DOB pour l'année 2020.

5) Centre accueil Jeunes : Séjour à Sainte Enimie :

Le centre de vacances organisé par le Centre Accueil Jeunes aura lieu du 03 au 10 août 2020 à Sainte Enimie (48) au centre d'activités de pleine nature. Le séjour concernera 24 jeunes et quatre encadrants.

Le Conseil municipal, après délibération, décide d'accepter le contrat de réservation présenté par le Centre National Sports « pour tous » d'activités de pleine nature, route de Florac, 48210 Sainte Enimie, pour un montant de 9 274.50€.

Par ailleurs, le devis présenté par Transdev Hauts de France, La haute Borne, 80136 RIVERY, pour l'aller et retour, d'un montant de 3 785€ TTC est accepté.

Adopté à l'unanimité.

6) Dotation au comité de jumelage européen de la ville de Longueau :

Le conseil municipal, après délibération, décide d'attribuer une dotation de fonctionnement au titre de l'année 2020 calculée à raison d'un euro par habitant soit 5581€ au comité de jumelage européen de la ville de Longueau représenté par Monsieur Filipiak son Président.

Éric MAQUET : J'aurais bien voulu qu'à travers ces échanges entre pays européens, il y ait plus d'enfants impliqués dans des échanges scolaires. Cela n'a jamais été fait ou presque pas. Des déplacements d'élus oui, on a eu un compte rendu une fois, mais je n'ai jamais vu des échanges d'écoles avec un bus qui partait pour la Pologne, par exemple. C'est pour cela que nous avons toujours voté avec réticence. Là nous sommes à 5581€ mais il y a des sommes supplémentaires qui viennent se greffer.

Abderrahim ASSIM : Il faut juste poser la question au comité de jumelage et tu verras qu'il y a régulièrement des échanges entre des classes de Longueau et par exemple Karcag en Hongrie.

Éric MAQUET : Combien d'enfants ?

Abderrahim ASSIM : Ils étaient au moins 22.

Éric MAQUET : Sur combien d'années ?

Abderrahim ASSIM : Ce n'est pas la peine de chercher, il y a des échanges Il faut juste que tu te renseignes. Il y a des échanges qui se font au mois d'août, des jeunes de Longueau et d'ailleurs, vers la Pologne, la Hongrie. Depuis le départ en 2008, vous êtes contre le comité de jumelage, parce que pour vous ces subventions-là vont dans le vide. Renseignez-vous sur le programme du comité de jumelage, qui rayonne sur toute la Somme. Il est même convoité par Amiens métropole.

Éric MAQUET : On a validé chaque année le comité de jumelage. Si on était contre, on voterait contre. Tu n'as qu'à regarder l'ensemble des comptes rendus des conseils municipaux. Sauf que cela fait plusieurs années que je demande des échanges plus intensifs pour les gamins, et surtout ceux de Longueau. On a même voté à un moment un budget pour aller faire la présentation à Auchan et là on a dit ce n'est pas possible, et il demandait 12 ou 15 000€ en plus.

Pascal OURDOUILLE : Il faut dire aussi que nous n'avons jamais aucun compte rendu, cela fait 12 ans qu'on le demande. On l'a eu une seule fois.

Colette FINET : Il y a eu effectivement des actions avec les jeunes de Longueau, par exemple la chorale de l'école André Mille est allée en Hongrie rejoindre les chorales de Karcag, et les enfants ont été ensembles pendant 4-5 jours. Il y en a eu un autre avec la Pologne au niveau du Club de Volley-ball. Le problème de fond qui se pose c'est que ce n'est pas nous qui avons choisi les jumelages, je n'ai rien contre les trois jumelages, mais ce n'est pas tout près et c'est difficile de trouver les moyens financiers pour les échanges. C'est un handicap, ce n'est pas une volonté de notre part de ne pas le faire. A chaque fois que j'y suis allée, nous avons travaillé, sur l'éducation, la culture... Nous avons même essayé de faire un échange avec la maison des seniors, mais le coût est tel qu'il ne permet pas aux personnes de la maison des seniors d'aller là-bas.

Si nous avions été jumelés avec la Belgique, ou l'Allemagne qui sont plus près cela n'aurait pas été la même chose.

L'éloignement explique pourquoi nous ne pouvons pas avoir autant de liens que nous le souhaiterions.

Éric MAQUET : Il y a de l'éloignement, mais maintenant on est en capacité de déplacer en bus couchettes des enfants, en accord avec les parents, il y a 14 heures de route. Moi-même je vais en Pologne pour des raisons personnelles, on fait la route, et c'est envisageable sur une semaine.

Chantal BOULET : Je voudrais intervenir au niveau du comité de jumelage. J'assiste à leur assemblée générale depuis des années, il y a très peu d'élus présents. A l'assemblée générale les

comptes sont présentés et tout le monde peut intervenir. Je ne sais plus à quelle date, mais elle va avoir lieu. Je vous invite à y aller et à vous exprimer.

Éric MAQUET : On m'a demandé également pourquoi moi je payais mon avion et d'autres pas.

Sylvie PORQUET : l'assemblée générale du comité de jumelage aura lieu le 28 mars 2020, vous pouvez y assister et poser des questions.

Abderrahim ASSIM : Philippe pensait qu'il était chargé de relations internationales ! Il a proposé à plusieurs reprises de faire un roulement avec les élus, il n'a jamais été fait de roulement. C'est quand même une absence de cinq six jours dans la semaine alors il faut poser des congés. Je comprends que cela n'est pas toujours possible, mais il ne faut pas dire que rien n'est fait.

Pascal OURDOUILLE : la seule fois où nous avons proposé quelqu'un c'est Madame PORQUET qui y est allée.

Sylvie PORQUET : parce que personne d'autre ne voulait y aller.

Adopté par 11 voix contre et 16 voix pour.

7) Subvention à l'association Picardie-Togo :

Le Conseil municipal, après délibération, décide de verser une subvention d'un montant de 240,00€, correspondant à une aide pour la scolarité de quatre jeunes togolais, à l'association PICARDIE TOGO, représentée par Monsieur SOURDIAUX Daniel, à AMIENS au titre de l'année 2020.

Colette FINET : Vous avez lu le courrier Picard d'aujourd'hui, qui peut modifier peut-être notre délibération. Compte tenu du nombre de bénévoles qui diminue chaque année, et de l'âge des deux personnes qui s'occupent de l'association, ils viennent de décider que l'envoi du dernier container se ferait jeudi prochain. Ils arrêtent sur ce plan-là faute de volontaire. Mais ils vont continuer à parrainer des enfants et participer à la construction d'une école. Je le sais d'autant plus que cela fait plus de 15 ans que je parraine deux jeunes de Picardie Togo. Ils ont fait des études supérieures et travaillent maintenant et quand j'ai voulu payer, je me suis dit que je n'allais pas redémarrer un parrainage de petits, vu mon âge, donc j'ai donné une somme pour la construction de l'école. J'ajoute, pour celles et ceux qui n'auraient pas lu l'article de ce matin, que Daniel Sourdiaux, qui est appelé « papa Togo » a reçu samedi, lors de leur assemblée générale, salle Dewailly, des mains de Margaux Deletré et Olivier Jardé qui sont tous les deux conseillers départementaux, la médaille de citoyen d'honneur du Département, pour son dévouement tout au long des 20 dernières années. On a toujours beaucoup travaillé avec eux, ils sont toujours au marché de Noël. A notre tour, nous pouvons honorer leur travail.

Je l'ai dit la dernière fois notamment à Pascal, au nom de son groupe, il n'y a que Longueau qui participe financièrement en tant que commune. Amiens participe à sa façon puisque depuis des années il prête le local dans lequel ils peuvent stocker toutes leurs affaires, gracieusement. C'est une forme d'aide de la ville d'Amiens.

Évidemment, on peut dire on donne les derniers 1000€ pour l'envoi de jeudi, on peut dire aussi on ne donne pas les 1000€ puisqu'ils n'envoient plus les containers. On continue de donner 240€ pour les jeunes et l'école en question, ou on donne 500€. La porte est ouverte pour savoir comment on procède.

Pascal OURDOUILLE : C'est en octobre que nous avons voté. J'avais demandé à voir le bilan financier de l'association.

Colette FINET : Ce que tu me dis là n'est pas sympa, quand je t'ai rencontré tu m'as dit « laisse tomber le bilan financier ».

Pascal OURDOUILLE : oui, mais je ne pensais pas revoter une subvention aujourd'hui, en février.

Colette FINET : je vous propose de voter la subvention de 240€ pour la scolarité de quatre jeunes ou pour la construction de l'école.

Éric MAQUET : Il reste à espérer que l'argent ira jusqu'au bout. Je sais que des personnes sont en train de plier bagage aux vues de l'instabilité politique du Togo.

Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : Je sais que cette association intègre des personnes qui viennent de chez moi, du monde hospitalier, il y a même des médecins qui se déplacent. C'est bien dommage que les containers n'arrivent plus là-bas, parce ce que l'on ne pourra plus servir les hôpitaux, ouvrir des centres de santé. C'est une bonne action humanitaire que fait cette association là et je me réjouis que Longueau, avec son humanisme, ait toujours contribué à cela ; maintenant à douter que le matériel arrive ou pas, il est contrôlé, comme cela se fait à l'assistance publique des hôpitaux de Paris quand on envoie un container. L'association Picardie Togo ne rayonne pas qu'en Picardie et dans la Somme. Et tant mieux et bravo.

Colette FINET : je voudrais ajouter, par rapport à l'article du courrier picard, qu'il y a cette fois ci un petit jeune de 20 ans qui en octobre dernier a fait le voyage avec Mr et Mme Sourdiaux. Voilà ce qu'il dit : « C'est phénoménal ce que vous avez accompli là-bas, il faut le voir pour le croire. Vous avez changé l'avenir de jeunes orphelins. C'est bouleversant. ».

Éric Maquet : J'ai parlé d'instabilité politique, pas d'humanitaire. Je n'ai pas attendu Mme MARCHAND pour faire de l'humanitaire.

Serge LEFEUVRE : Je voulais dire que je vais voter cette subvention, sauf que cette année, c'est la première fois que les élus ne sont pas invités par Picardie Togo. D'habitude on y va, on discute avec Miss Togo, je crois qu'elle est venue au secours populaire à Longueau, elle est allée à Amiens.

Colette FINET : J'ai un élément de réponse. Notre conseil municipal enfants et jeunes est en « veilleuse ». L'animateur qui s'en occupe a eu un congé parental de six mois, et il n'a pu être remplacé.

Adopté à l'unanimité.

8) Animation repas des Aînés du 08 mars 2020 :

Le conseil municipal décide d'accepter le contrat d'engagement pour l'animation du repas des Aînés le 08 mars 2020, présenté par le groupe « Vibration » demeurant à Nampty pour un montant de 500€.

Adopté à l'unanimité.

9) Convention de partenariat avec Cités d'enfants :

Le conseil municipal, après délibération, décide d'accepter la convention présentée par l'association « Cité d'enfants », représentée par Mme ROY Stéphanie.

Adopté à l'unanimité.

10) Subvention aux grévistes :

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 1000€ aux grévistes.

Pascal OURDOUILLE : Elle se situe où cette caisse ?

Colette FINET : Nous avons une adresse nationale. Mais il faudrait avoir l'adresse de la caisse départementale.

Serge LEFEUVRE : Il y en a une. Chaque syndicat a une caisse départementale. Et il y a une caisse régionale intersyndicale qui devait être divisée cette semaine ou la semaine prochaine.

Madame MARCHAND-CARLIEZ Nathalie : C'est devenu une caisse nationale intersyndicale parce qu'elle regroupe tous les corps de métiers qui sont confrontés à la grève sur la question des retraites.

Si vous allez sur internet, vous tapez caisse nationale intersyndicale vous allez trouver l'adresse à Paris. Il y a un fond commun, pour que tout soit bien redistribué en fonction des jours de grève qui ont été effectués.

Pascal OURDOUILLE : Cette subvention-là pourra être versée à condition qu'elle soit versée à une caisse de grève de l'intersyndicale hors locale. Le Maire n'a pas le droit aujourd'hui de verser une subvention. D'un point de vue juridique, est ce que demain la Préfecture pourra dire « je retoque votre démarche » et privé de 1000€ les grévistes. C'est une atteinte à l'égalité des citoyens. C'est un avocat en droit public qui le dit. Cela s'est passé dans une commune francilienne et sa demande a été acceptée parce qu'ils ont versé 7000€ à une caisse locale.

Serge LEFEUVRE : Le 7 février je suis allé à un conseil syndical local. On a bien expliqué qu'il y avait 04 caisses syndicales SNCF sur Amiens et une caisse intersyndicale. Elle est obligatoirement régionale ils ne reversent rien aux caisses nationales.

Pascal OURDOUILLE : Un Maire peut donner une subvention à une caisse de grève locale à condition d'aider des gens localement. C'est d'un point de vue légal que je dis cela.

Colette FINET : ce que je vous propose c'est que nous fassions un vote de principe sur les 1000€ en sachant bien que notre volonté c'est à l'intersyndicale et pas seulement cheminot. Notre idée c'est la caisse des grévistes intersyndicale.

Adopté à l'unanimité.

11) Semaine scolaire : Renouvellement de la semaine de quatre jours :

Le Conseil municipal, après délibération, décide le maintien de la semaine à quatre jours, à partir de la rentrée scolaire 2020, sous réserve de l'accord de l'ensemble des conseils d'école.
Adopté à l'unanimité.

12) Renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la CAF

Le Conseil Municipal, après délibération autorise madame le Maire à défaut l'Adjoint délégué, à signer le Contrat Enfance Jeunesse et les avenants avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme et la Mutualité Sociale Agricole, pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Adopté à l'unanimité

13) Convention avec Amiens Métropole pour la reconduction de la plateforme multi-services

Le conseil municipal, après délibération, autorise madame le Maire, à défaut l'adjoint délégué, à signer la convention pour la reconduction de la plateforme multi services avec Amiens Métropole, pour le cas où les services techniques ne pourraient effectuer les travaux.

Éric MAQUET : C'est un renouvellement, il n'y a pas de modifications ?

Julien LASZLO : C'est une possibilité qui est offerte aux collectivités d'utiliser les services de la métropole.

On peut utiliser leur service d'ingénierie, les consulter pour nous conseiller pour des ouvrages, avoir accès à leur bureau d'étude. Pour chaque opération il faut reconventionner pour avoir droit à leurs tarifs et éventuellement travailler avec leurs entreprises. L'idée c'est d'avoir au niveau des prestations intellectuelles, un prix coûtant.

Éric MAQUET : On peut les consulter et après dire non vos prix ne sont pas intéressants.

Colette FINET : D'ailleurs nous leurs avons fait remarquer que la plupart du temps leurs prix étaient plus chers que ce que nous pouvions obtenir.

Adopté à l'unanimité.

14) Adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestation de service pour la réalisation de diagnostics risques psychosociaux (RPS) et plans d'action qualité de vie au travail (QVT).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- 1) D'autoriser le Centre de Gestion à lancer une consultation pour le compte de la collectivité pour la réalisation d'un diagnostic RPS et du plan d'actions Qualité de Vie au Travail.
- 2) D'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commande à intervenir entre la collectivité et le centre de gestion.
- 3) D'adhérer au groupement de commande « QVT » initié par le Centre de Gestion.
- 4) D'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout autre document et avenant s'y rapportant.
- 5) De participer à hauteur de 200€ facturés par le Centre de Gestion pour le lancement de cette consultation.
- 6) D'autoriser, au terme de la consultation, le Maire à signer le bon de commande proposé par le prestataire, retenu par le Centre de gestion.
- 7) D'autoriser le Maire à présenter une demande de subvention au Fonds National de Prévention ;
- 8) D'autoriser le Maire à signer les documents correspondants avec le FNP en vue de recevoir la subvention afférente.

Colette FINET : Je trouve que c'est une bonne chose pour nos agents. C'est un « plus » qui concerne l'aspect psychologique.

Adopté à l'unanimité.

15) Tableau des effectifs 2019 :

Le conseil municipal, après délibération décide de maintenir les postes d'agent de maîtrise principal et d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, supprimés par délibération du 30 septembre 2019, sur le tableau des effectifs 2019 et 2020, jusqu'à la nomination de titulaire des agents concernés.

Adopté à l'unanimité

16) Tableau des effectifs 2020 :

Le Conseil Municipal délibère et fixe ainsi qu'il suit le tableau des effectifs.

TEMPS COMPLET

GRADE	POURVU
<i>FILIERE ADMINISTRATIVE</i>	
Attaché	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	
Rédacteur	2
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	3
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	6
Adjoint administratif	1
<i>FILIERE POLICE MUNICIPALE</i>	
Chef de police municipale	1
Brigadier-chef principal	4
Gardien Brigadier	1
<i>FILIERE MEDICO SOCIALE</i>	
Puéricultrice cadre de santé de 1 ^{ère} classe	1
Puéricultrice cadre de santé de 2 ^{ème} classe	
Puéricultrice hors classe	1
Puéricultrice de classe supérieure	
Auxiliaire puéricultrice principale de 1 ^{ère} classe	5
Auxiliaire puéricultrice principale de 2 ^{ème} classe	1
Educateur principal de jeunes enfants	1
ASEM principale de 1 ^{ère} classe	3
ASEM principale de 2 ^{ème} classe	
ASEM 1 ^{ère} classe	
<i>FILIERE ANIMATION</i>	
Animateur principal 1 ^{ère} classe	2
Animateur principal 2 ^{ème} classe	
Animateur	1
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	2
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	10
Adjoint d'animation	13
<i>FILIERE TECHNIQUE</i>	
Ingénieur	1
Technicien	1
Agent de maîtrise principal	2
Agent de maîtrise	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	6
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	15
Adjoint technique	18

TEMPS NON COMPLET

<i>FILIERE ADMINISTRATIVE</i>	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe 17.50/35é	1
Adjoint administratif 17.50/35è	
<i>FILIERE TECHNIQUE</i>	
Adjoint technique 28/35ème	
<i>FILIERE ANIMATION</i>	
Adjoint d'animation 29/35e	1
Adjoint d'animation 28/35è	2

Adjoint d'animation 17.50/35è	1
Contractuels	30

Adopté à l'unanimité.

17) Modification du tableau des effectifs :

Pour une bonne gestion comptable du CCAS, il est nécessaire de basculer sur le CCAS, avec leur accord, les agents dont les services sont déjà rattachés au CCAS, mais dont le traitement dépendait encore du budget communal.

Sont concernés :

- Un adjoint d'animation à 35/35^{ème} et un adjoint d'animation à 28/35^{ème} dont le poste sera porté à 35/35^{ème}.
- Un rédacteur territorial, qui travaille actuellement à l'épicerie sociale.

Le poste de rédacteur n'est pas supprimé puisqu'un agent, qui a passé le concours de rédacteur a été reçu. Il sera donc nommé sur ce poste au 1^{er} mai 2020.

Un poste d'adjoint d'animation en crèche à 28/35^{ème} doit également être supprimé, puisque l'agent nommé sur ce poste effectue régulièrement un temps complet.

Le Conseil municipal, après délibération, décide de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 01 MAI 2020 :

Suppression de deux postes à 28/35^{ème}

Pascal OURDOUILLE : Vous allez augmenter le budget du CCAS ?

Colette FINET : Bien sûr. Vous savez tous que le CCAS fonctionne avec la subvention de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Serge LEFEUVRE : En dehors des personnes qui sont sur des listes, je dois monter les bureaux de vote. Je souhaiterais que les personnes élues participent aux opérations électorales. Merci de me donner vos propositions de participation.

Colette FINET : C'est mon dernier conseil municipal. Très sincèrement je vous souhaite bon vent à toutes et à tous, à la fois dans le domaine personnel et dans le domaine public.

La séance est levée à 22H45.

Le secrétaire de séance,
Lalaotiana Haja RASIDIMANANA